



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
29 avril 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Instance permanente sur les questions autochtones

Dix-huitième session

New York, 22 avril-3 mai 2019

### Projet de rapport

*Rapporteur* : M. Brian Keane

### Chapitre I

## Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

### A. Projets de décision que l'Instance permanente recommande au Conseil économique et social d'adopter

1. L'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

[à compléter]

### B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. L'Instance permanente a passé en revue les propositions, objectifs, recommandations et éventuels futurs domaines d'action ci-après et recommande, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, que les États, les entités des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, les peuples autochtones, le secteur privé et les organisations non gouvernementales concourent à leur réalisation.

3. Pour le secrétariat de l'Instance permanente, il est entendu que les travaux relatifs aux propositions, objectifs, recommandations et éventuels futurs domaines d'action dont l'Organisation des Nations Unies a la charge seront réalisés dans toute la mesure du possible dans le cadre du programme de travail approuvé des entités compétentes.

### Recommandations de l'Instance permanente

[à compléter]



## Chapitre II

### Lieu, dates et déroulement de la session

4. Par sa décision 2018/241, le Conseil économique et social a décidé que la dix-huitième session de l'Instance permanente se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 22 avril au 3 mai 2019.

5. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 25 avril, l'Instance permanente a examiné le point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Suite donnée aux recommandations de l'Instance permanente ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie de trois notes du Secrétariat intitulées « Compilation des informations reçues des entités du système des Nations Unies et autres organes intergouvernementaux concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'Instance permanente et du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies visant à garantir l'unité de l'action menée pour réaliser les objectifs définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » (E/C.19/2019/3), « Activités récentes des membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones et du Service pour les peuples autochtones et le développement » (E/C.19/2019/4) et « Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème "La protection de l'environnement et les droits des peuples autochtones" » (E/C.19/2019/7). À sa [ ] séance, le [ ] avril, l'Instance permanente a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

6. À ses 7<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> séances, tenues les 25 avril et 1<sup>er</sup> mai, l'Instance permanente a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Activités menées dans les six domaines d'action de l'Instance permanente en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie d'une note du Secrétariat intitulée « Point sur la promotion et l'application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » (E/C.19/2019/6). À sa [ ] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

7. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 22 avril, l'Instance permanente a examiné le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Débat sur l'Année internationale des langues autochtones en 2019 ». À sa [ ] séance, le [ ] mai, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

8. À sa 10<sup>e</sup> séance, le 26 avril, l'Instance permanente a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec les peuples autochtones : droits collectifs sur les terres, les territoires et les ressources ». À sa [ ] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

9. À sa 12<sup>e</sup> séance, le 29 avril, l'Instance permanente a examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec les États Membres ». À sa [ ] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

10. À sa 11<sup>e</sup> séance, le 29 avril, l'Instance permanente a examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ». À sa [ ] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

11. À ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, tenues le 23 avril, l'Instance permanente a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé « Débat sur le thème "Connaissance traditionnelle : développement, transmission et protection" ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie d'une note du Secrétariat intitulée « Connaissance traditionnelle : développement, transmission et protection » (E/C.19/2019/5). À sa [ ] séance, elle a

examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. A et B).

12. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 26 avril, l'Instance permanente a examiné le point 10 de l'ordre du jour, intitulé « Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie d'une note du Secrétariat intitulée « Les peuples autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : bilan actualisé » (E/C.19/2019/2). À sa [ ] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

13. À ses 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, tenues le 24 avril, l'Instance permanente a examiné le point 11 de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones et le Président du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones ». À sa [ ] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

14. À ses 9<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> séances, tenues les 26 avril et 1<sup>er</sup> mai, l'Instance permanente a examiné le point 12 de l'ordre du jour, intitulé « Suite donnée au document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones ». À sa [ ] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

15. À ses 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> séances, tenues du 30 avril au 2 mai, l'Instance permanente a examiné le point 13 de l'ordre du jour, intitulé « Concertation régionale entre les peuples autochtones et les États Membres ». À sa [ ] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

16. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 23 avril, l'Instance permanente a examiné le point 14 de l'ordre du jour, intitulé « Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment sur les questions intéressant le Conseil économique et social et sur les nouveaux problèmes ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie d'une note du Secrétariat intitulée « Étude sur la tuberculose et les peuples autochtones » (E/C.19/2019/9). À sa [ ] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

17. À sa [ ] séance, l'Instance permanente a examiné le point 15 de l'ordre du jour, intitulé « Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session ». À cette même séance, elle a examiné et adopté un projet de décision présenté au titre de ce point (voir chap. I, sect. A).

### **Chapitre III**

#### **Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa dix-huitième session**

18. À la [ ] séance, le Rapporteur a présenté les projets de décisions et de recommandations et le projet de rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa dix-huitième session.

19. À la même séance, l'Instance permanente a adopté son projet de rapport.

## **Chapitre IV**

### **Organisation de la session**

#### **A. Ouverture et durée de la session**

20. L'Instance permanente a tenu sa dix-huitième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 22 avril au 3 mai 2019. Elle a consacré 20 séances, dont 6 séances privées et 3 séances parallèles, aux questions inscrites à son ordre du jour.

21. À la 1<sup>re</sup> séance, le 22 avril, la session a été ouverte par le responsable du Département des affaires économiques et sociales. Au cours de la cérémonie d'ouverture, un représentant de la nation Onondaga, M. Tadodaho Sid Hill, a prononcé une allocution de bienvenue. La Présidente de l'Assemblée générale et le Vice-Président du Conseil économique et social (Biélorus) ont fait des déclarations.

22. À la même séance, la Présidente de l'Instance permanente, le responsable du Département des affaires économiques et sociales (au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) et la Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique ont également fait des déclarations.

#### **B. Participation**

23. Les membres de l'Instance permanente et les représentants de gouvernements, d'organisations et d'organes intergouvernementaux, d'entités des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales et d'organisations autochtones ont participé à la session. La liste des participants sera publiée ultérieurement.

#### **C. Élection des membres du Bureau**

24. À sa 1<sup>re</sup> séance, l'Instance permanente a élu par acclamation les membres du Bureau suivants :

*Présidente :*

Anne Nuorgam

*Vice-Présidente et Vice-Présidents :*

Phoolman Chaudhary

Lourdes Licenia Tibán Guala

Dmitrii Kharakka-Zaitsev

Elifuraha Laltaika

*Rapporteur :*

Brian Keane

#### **D. Ordre du jour**

25. À sa 1<sup>re</sup> séance, l'Instance permanente a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [E/C.19/2019/1](#).

#### **E. Documentation**

26. La liste des documents dont l'Instance permanente était saisie à sa dix-huitième session sera publiée ultérieurement.